

## France Universités et l'AAPC (Association des Amis de Pontigny-Cerisy)

**France Universités** est une association Loi de 1901 qui rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de porter la voix et les valeurs des universités dans le débat public. Elle comprend 116 membres, dont les 73 universités françaises. Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales, **France Universités** a de plus un rôle croissant auprès de la société et du grand public, afin de mieux faire connaître les universités, leurs débouchés et réussites ainsi que les apports de la recherche de haut niveau qui y est conduite. Dans un contexte de profondes mutations du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, **France Universités** a également un rôle de soutien aux présidentes et présidents dans leurs missions de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

L'**Association des Amis de Pontigny-Cerisy (AAPC)**, Loi de 1901, fondée en 1952, sans but lucratif et reconnue d'utilité publique en 1972, a pour but de favoriser les échanges culturels et scientifiques internationaux. Son principal moyen d'action est le **Centre culturel international de Cerisy (CCIC)** qui organise, chaque saison, de juin à septembre, au château de Cerisy, une vingtaine de colloques à caractère interdisciplinaire sur des sujets variés (littérature, philosophie, sciences humaines et sociales, sciences du vivant, humanités écologiques, prospective...).

Les **colloques de Cerisy** se distinguent par la qualité des échanges, l'originalité des thématiques abordées, la fertilisation interdisciplinaire, l'importance accordée au débat et la recherche de temporalités longues. Ce lieu d'exception (un château du XVIIe siècle classé monument historique) est un **espace de rencontres entre la science et la société** qui se caractérise par l'ambition constante de mêler, dans tous les colloques, acteurs socio-économiques, chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants, artistes, écrivains et tous les publics intéressés par les questions traitées. La notoriété internationale des colloques de Cerisy tient à l'aventure culturelle et familiale qui s'y poursuit depuis plus d'un siècle, à l'ampleur des travaux réalisés (près de 870 colloques et de 665 ouvrages publiés chez divers éditeurs) et à la richesse des rencontres scientifiques et humaines.

Considérant l'intérêt de leur rapprochement, **France Universités** et l'**AAPC** décident de poursuivre et d'amplifier leur collaboration initiée en 2019.

### Préambule

Depuis plusieurs décennies, des coopérations existent entre des universités et le CCIC. De nombreux enseignants-chercheurs ou chercheurs organisent à Cerisy des colloques dont ils assurent la direction. De nombreux autres, ainsi que des doctorants ou étudiants, participent à des colloques en qualité d'intervenants ou d'auditeurs. La convention de 2019, signée entre la CPU (ancien nom de France Universités) et l'AAPC, a été l'occasion d'insister sur l'engagement global des universités dans un dispositif tel que celui de Cerisy.

Certaines universités proches de Cerisy ont signé avec l'AAPC des conventions toujours en vigueur (l'université de Caen en 1994, l'université de Rennes 2 en 2002, l'université de Rouen en 2021, l'Université du Havre en 2022). Par ailleurs, des conventions spécifiques sont régulièrement signées entre des laboratoires ou des unités de recherche et l'AAPC pour un colloque particulier.

La présente convention a pour ambition de contribuer à l'amplification de cette dynamique en conduisant plusieurs actions.

## Article 1 – Axes de coopération

Ils englobent un ensemble d'actions destinées à nourrir de diverses façons les relations entre la science et la société, y compris au-delà des organisations universitaires.

### Action 1 : Soutenir des chercheurs dans leur parcours intellectuel

- France Universités facilitera chaque année la possibilité pour 2 à 5 acteurs de l'université (doctorants en fin de thèse ou enseignants-chercheurs terminant leur HDR) de bénéficier d'une période de 15 jours dans le « foyer de Cerisy » pour boucler leurs travaux en bénéficiant d'un cadre d'exception, loin des contraintes matérielles.
- L'AAPC s'engage à accueillir ces 2 à 5 chercheurs dans les meilleures conditions (hébergement et repas). La bibliothèque ainsi que des espaces de travail seront mis à leur disposition.

Pour mémoire en 2023 : Pour le séjour complet du 2 au 16 août : 1260 € (tarif étudiant moins de 30 ans : 630€)

### Action 2 : Encourager la participation à Cerisy

- France Universités s'engage à encourager ses établissements membres à organiser des colloques à Cerisy. France Universités diffusera les informations relatives aux modalités pratiques d'organisation des colloques, séminaires ou foyer.
- L'AAPC fera parvenir à France Universités l'ensemble des informations concernant l'organisation des manifestations. Elle poursuivra sa politique tarifaire favorable aux étudiants (50%). L'AAPC poursuivra son action pour que les personnels des établissements puissent s'inscrire aux colloques au titre de la formation continue.

### Action 3 : Construire une communication fluide

- France Universités s'engage à relayer l'information sur les manifestations organisées à Cerisy et sur les publications qui y sont liées.
- L'AAPC fournira à France Universités un bilan annuel de la participation universitaire (acteurs et institutions) et communiquera, sur ses supports, sur le partenariat avec France Universités.

## Article 2 - Soutien financier de France Universités

Ce soutien prendra la forme d'une subvention (3 000€) pour 2024.

## Article 3 – Suivi de la convention


Un comité de suivi de la présente convention est mis en place. Il se réunit une fois par an sur présentation d'un document de synthèse des résultats.

## Article 4 – Durée de la convention et résiliation

La présente convention prend effet à la date de la signature, pour une durée de deux ans, reconduite tacitement. Elle peut être résiliée par l'une des Parties, trois mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux,

Le Président de France Universités



Guillaume GELLÉ

Le président de l'AAPC, le 23 mai 2023



Jean-Louis BANCEL